



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 4 mars 2024 à 19h00, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Belanger et Messieurs les conseillers Wesley Patch et Christopher Whitehead. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

Les conseillers Larry Royea et Michael Allnut étaient absents.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 7 personnes dans l'assistance.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 février 2024

### 4. QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

4.1

### 5. CORRESPONDANCE

5.1 Société d'Agriculture du Comté de Brome – Demande de permis de camping

### 6. URBANISME

6.1 Rapport de l'inspecteur municipal

6.2 Adoption de Règlement 217-23 amendant le Règlement 147-2011 intitulé  
Règlement de zonage afin de créer la zone institutionnelle P2

### 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### 8. RAPPORTS DES ÉLUS

### 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Appui à la Ville de Sutton concernant Hydro-Québec et les pannes d'électricité récurrentes sur son territoire

9.2 Radiation – Comptes en souffrance irrécouvrables

9.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

### 10. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

10.1 Comptes à payer

10.2 Comptes payer

### 11. VOIRIE

11.1 Rapport sur les routes

### 12. ENVIRONNEMENT

12.1 Modernisation de la collecte sélective – Avis d'intention à Éco Entreprise Québec concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour le territoire de la municipalité du Village de Brome

12.2 Octroi du contrat de collecte des matières résiduelles 2025

### 13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 14. AUTRES AFFAIRES

### 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### 16. AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

1

## OUVERTURE DE LA SÉANCE Résolution 2024-336

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h03.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

---

**2**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Résolution 2024-337**

IL EST  
Proposé par Christopher Whitehead  
Appuyé par Lisa Belanger  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

**3**  
**APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

**3.1**  
**APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE**  
**DU 5 FÉVRIER 2024**  
**Résolution 2024-338**

IL EST  
Proposé par Lisa Belanger  
Appuyé par Wesley Patch  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 février 2024 soit et est par la présente approuvé.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

**4**  
**QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

- Aucune question ne découle du dernier procès-verbal.

---

**5**  
**CORRESPONDANCE**

---

**5.1**  
**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BROME – DEMANDE DE PERMIS DE CAMPING**  
**Résolution 2024-339**

ATTENDU que le gouvernement resserre son application, la Société d'Agriculture du Comté de Brome a été informée qu'elle doit obtenir un permis de camping de Camping Québec pour fournir des installations de camping aux visiteurs de l'Expo Brome (à l'exclusion des exposants) ;

ATTENDU que pour faire la demande de ce permis, la Société d'Agriculture du Comté de Brome doit obtenir une autorisation écrite de la municipalité du Village de Brome ;

IL EST

Proposé par Christopher Whitehead

Appuyé par Wesley Patch

ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Village de Brome autorise la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Brome pour la période du 30 août 2024 au 2 septembre 2024. Cette demande sera valable strictement pour la période de vingt-quatre (24) heures avant l'événement et vingt-quatre (24) heures après l'événement.

ADOPTÉE à l'unanimité

---

**6**  
**URBANISME**

---

**6.1**  
**RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur municipal soumis son rapport pour le mois de février.

Nombre de permis : 6  
Valeur des travaux : 596 513.09\$  
Revenus de : 950\$

---

**6.2**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2011 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE INSTITUTIONNELLE P2**  
**Résolution 2024-340**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Brome s'est dotée d'un règlement de zonage pour gérer les usages et le développement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement numéro 217-23 modifiant le règlement numéro 147-2011 intitulé règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone institutionnelle identifiée P2 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une ou l'autre de ses parties était déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, un avis de motion du règlement numéro 217-23 a été dûment donné et le projet de règlement déposé ;

EN CONSÉQUENCE  
Proposé par Lisa Belanger  
Appuyé par Wesley Patch  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 217-23 modifiant le règlement numéro 147-2011 intitulé règlement de zonage afin de créer la zone institutionnelle P2.

ADOPTÉ à l'unanimité

---

**7**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. Un résident a demandé ce que représentait la zone P2. Il a vérifié sur le site web de

la MRC et a regardé la matrice graphique mais n'a pu trouver aucune information concernant cette zone.

Le maire a expliqué que la municipalité n'a pas de zone institutionnelle actuelle et que nous devons en créer une pour le nouvel hôtel de ville. Ce changement sera strictement lié à la construction du nouveau bâtiment.

---

## 8 RAPPORTS DES ÉLUS

1. Des travaux ont été effectués sur Friars Lane. Des matériaux ont été ajoutés sur la route afin d'éliminer les trous et les ornières.
2. Le comité de planification des événements du Village de Brome prévoit de nettoyer les fossés encore cette année. Les détails sont à confirmer.
3. Un rappel est fait que tout styromousse doit être mis dans le bac d'ordure et non dans le bac de recyclage.
4. Le maire rapporte que la MRC est toujours en négociation avec la Sûreté du Québec et n'a pas encore signé de contrat.

---

## 9 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### 9.1 APPUI À LA VILLE DE SUTTON CONCERNANT HYDRO-QUÉBEC ET LES PANNES D'ÉLECTRICITÉ RÉCURRENTES SUR SON TERRITOIRE Résolution 2024-341

ATTENDU QUE la Ville de Sutton a adopté une résolution lors de sa séance du conseil du 17 janvier 2024 concernant les problèmes récurrents de pannes d'électricité;

ATTENDU QUE la résolution demande à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec d'instaurer des mesures préventives concernant la végétation, en exigeant des propriétaires qu'ils consentent à la coupe d'arbres et qu'ils autorisent l'élagage des branches sur leur propriété qui présentent un risque de coupure d'électricité pour la communauté ;

ATTENDU QU'une copie de la résolution a été envoyée aux personnes suivantes :

- le ministre des Affaires municipales du Québec
- le ministre de la Sécurité publique
- la députée provinciale de Brome-Missisquoi
- la députée fédérale de Brome-Missisquoi
- le président et le directeur général d'Hydro Québec
- le préfet de la MRC de Brome-Missisquoi
- les maires de la MRC de Brome-Missisquoi

IL EST

Proposé par Christopher Whitehead

Appuyé par Pat Panasuk

ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Village de Brome appuie la Ville de Sutton et ses démarches auprès d'Hydro Québec concernant les pannes d'électricité récurrentes sur son territoire.

ADOPTÉ à l'unanimité

---

**9.2**  
**RADIATION – COMPTES EN SOUFFRANCE IRRÉCOUVRABLES**  
**Résolution 2024-342**

CONSIDÉRANT que quatre comptes de taxes municipales sont en arrérages et ne peuvent être recouvrés;

EN CONSÉQUENCE  
Proposé par Wesley Patch  
Appuyé par Lisa Belanger  
ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale à radier les comptes en souffrance irrécouvrables selon la liste datée du 29 février 2024 au montant de 360,03\$ et à radier les intérêts calculés sur ses comptes.

ADOPTÉ à l'unanimité

---

**9.3**  
**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**  
**Résolution 2024-343**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été avisé le 4 mars 2024, lors de la séance ordinaire, de tous les cas de taxes municipales qui n'ont pas été payées pour une période de deux (2) ans ou plus ;

CONSIDÉRANT que la date limite pour acquitter tous les arrérages de taxes municipales payables à la municipalité est le 20 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE  
Proposé par Wesley Patch  
Appuyé par Christopher Whitehead  
ET RÉSOLU

DE procéder à la vente des immeubles dont les montants requis n'ont pas été versés à la municipalité d'ici le 20 mars 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité

---

**10**  
**ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

---

**10.1**  
**COMPTES À PAYER**  
**FÉVRIER 2024**  
**Résolution 2024-344**

IL EST  
Proposé par Christopher Whitehead  
Appuyé par Lisa Belanger  
ET RÉSOLU

QUE le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 24 593,59\$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Avocat Bélisle	Services professionnels (323 chemin Stagecoach)	520,20
Benoit Jean	Entretien général	384,16
Enviro Connexions	Traitement de recyclage	209,55
Gestim	Inspection municipale (17 décembre 2023 au 20 janvier 2024)	2 969,30
Infotech	Procédure de paie de fin d'année et taxation 2024	2 274,38
Mégaburo	Lecture du compteur (photocopier)	28,87
MRC Brome-Missisquoi	Quote part 2024 (1/2 versements)	16 743,00
Papeterie Cowansville	Fournitures de bureau	10,10
Raymond Chabot	Facture progressive pour l'audit 2023	1 149,75
RIGMRBM	Frais site d'enfouissement	560,17
USD	Roues pour bac de composte	513,83
<b>TOTAL</b>		<b>25 363,31\$</b>

**10.2**  
**COMPTES PAYER**  
**FEVRIER 2024**  
**Resolution 2024-345**

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois de février	718,59
Benoit Jean	Contrat de la patinoire (3/4 versement)	1 445,00
Cote Gail	Remboursement de la facture Postes Canada	31,28
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623,80
Fonds Excellence Massey Vanier (Davignon)	Contribution aux bourses d'études	300,00
Massey Vanier Scholarship Fund	Contribution aux bourses d'études	300,00
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération de février	2 146,76
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaires de février	3 583,79
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>13 149,22\$</b>

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Cogeco	Téléphone, fax et internet	206,54
DFS Insurance	Assurance collective	484,77
Hydro Québec	Éclairage des rues	175,27
Hydro Québec	Électricité Parc Heritage	188,94
Mastercard	Abonnement & frais mensuel Microsoft	74,04
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>1 129,56\$</b>

**TOTAL 39 642,09\$**

ADOPTÉ à l'unanimité

**11**  
**VOIRIE**

- Aucun commentaire concernant les chemins autre que ce qui a été énoncé dans le rapport des élus.

---

**12**  
**ENVIRONNEMENT**

---

**12.1**

**MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – AVIS D’INTENTION À ÉCO ENTREPRISE  
QUÉBEC CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES  
RECYCLABLES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BROME  
Résolution 2024-346**

CONSIDÉRANT la réception d’une correspondance d’Éco Entreprise Québec (ÉEQ) par la MRC de Brome-Missisquoi le 23 janvier 2024 et de la publication d’un décret le 10 janvier 2024 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le décret permet notamment au monde municipal d’honorer, de prolonger ou de renouveler au-delà du 31 décembre 2024 les contrats de collecte et de transport de matières recyclables en cours, afin de respecter les bonnes pratiques en matière de lancement d’appels d’offres publics et ainsi minimiser collectivement les risques de bris de service et d’augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT que pour se prévaloir de ce délai, ÉEQ demande au monde municipal de se prononcer sur son intention d’obtenir l’option de prolongation pour ses contrats de collecte et de transport pour les matières recyclables au-delà du 31 décembre 2024, et ce, afin que les coûts admissibles relatifs aux services de collecte et de transport soient compensés par ÉEQ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités devront parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin de prévoir les modalités financières applicables pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi ne détient actuellement aucune compétence en lien avec les matières recyclables et donc, que l’entente financière avec ÉEQ devra être signée par la municipalité du Village de Brome;

CONSIDÉRANT que le régime de la modernisation de la collecte sélective entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

IL EST

Proposé par Christopher Whitehead

Appuyé par Wesley Patch

ET RÉSOLU

D’indiquer à ÉEQ que la municipalité du Village de Brome :

- a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles;
- est sous contrat avec l’entreprise privée Les Entreprises R Cherrier Inc. concernant la collecte et le transport des matières recyclables et que celui-ci se termine au 31 décembre 2024 et a l’intention pour l’année 2025 de procéder à un contrat court;
- souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin que l’ensemble des dépenses admissibles concernant les matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- autorise la MRC de Brome-Missisquoi à transmettre en son nom tout document ou données en lien avec le dossier de la modernisation de la collecte sélective et à entamer les discussions préliminaires avec ÉEQ concernant l’entente-cadre.

ADOPTÉ à l’unanimité

---

**12.2**  
**OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2025**  
**Résolution 2024-347**

ATTENDU que le contrat actuel pour la collecte et le transport des matières résiduelles expire en décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les négociations et discussions qui ont eu lieu entre les représentants de la municipalité et le fournisseur de services ;

IL EST

Proposé par Lisa Belanger

Appuyé par Pat Panasuk

ET RÉSOLU

D'accorder le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles pour l'année 2025 à l'Entreprises R Cherrier Inc. pour un montant mensuel de 4 343,30\$ plus les taxes applicables selon les termes du contrat ;

DE financer cette dépense, nettes des remboursements de taxes, sur le fonds général et de confirmer que les crédits nécessaires seront prévus dans le budget 2025 ;

D'autoriser la directrice générale et la greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉ à l'unanimité

---

**13**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Rien à signaler concernant la sécurité publique.

---

**14**  
**AUTRES AFFAIRES**

- Il n'y a pas d'autre sujet à traiter.

---

**15**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question n'a été posée pour la deuxième période de questions.

---

**16**  
**AJOURNEMENT DE LA RÉUNION**  
**Résolution 2024-348**

IL EST  
Proposé par Pat Panasuk  
Appuyé par Christopher Whitehead  
ET RÉSOLU

QUE la réunion soit levée à 19h34.

---

William Miller  
Maire

---

Gail Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière